



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil dix-huit, le onze décembre, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Philippe BECQUEMONT, *Cyril REMEUR*, Thérèse GUILLARD, *Mauricette HENRI*, Pierrette LAVAL

Pouvoir : Gérard BOURG donne pouvoir à Sylvain MARIE

Absents excusés : Jeanne GONCALVES, Xavier DUCY

Secrétaire : Jacques AUBER

---

Monsieur Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents, constate qu'ils totalisent 06 voix (dont 1 pouvoir) sur 10, le Conseil Municipal peut délibérer.

### **DÉLIBÉRATION 2018 – 41** : Acceptation du devis concernant les travaux d'entretien de la commune

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a été fait une demande de devis à 5 entreprises locales concernant l'entretien de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, suite au départ en retraite de l'agent technique.

Une entreprise a répondu à l'offre demandée. Face à cette pénurie de retour, Monsieur Le Maire ne souhaite pas prendre de décision et propose de revoir le dossier en retirant des postes « compliqués » tels la mise en bordure de voie du conteneur de la salle des fêtes chaque lundi – la plantation et l'entretien des fleurs...etc

Après concertation, les conseillers décident de retravailler cette demande de devis. Une décision sera prise ultérieurement.

Arrivé de Cyril REMEUR à 18h30, Mauricette HENRI à 18h40 et Xavier DUCY à 18h45.

### **DÉLIBÉRATION 2018 – 42** : Urbanisme : Débat au sein du conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-5 et L. 153-12 relatifs au contenu et au débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2018-012 en date du 11 janvier 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble des 45 communes du territoire et définissant les objectifs et les modalités de concertation et de collaboration,

Considérant qu'il y a lieu de débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, et ce, deux mois au plus tard avant l'arrêt du projet de PLUi,

Monsieur le Maire rappelle les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat, ENE et ALUR et Macron. Il souligne que les dispositions imposent la tenue d'un débat au sein du conseil communautaire et au sein des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, expose les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui s'articule autour de 2 thèmes transversaux et 3 grandes orientations :

Thème n°1, l'identité du territoire :

- S'appuyer sur une armature territoriale renforcée pour garantir l'équilibre urbain/rural du territoire, la qualité des paysages et du cadre de vie ;
- Une identité à affirmer pour devenir un territoire de destination à la fois résidentielle, économique et touristique complémentaire à la côte fleurie et identifiable dans le Pays d'Auge.

Thème n°2, l'environnement :

- Préserver et valoriser les richesses écologiques qui participent à la qualité de la trame verte et bleue ;
- Assurer une urbanisation économe en foncier tenant compte des particularités du territoire ;
- Favoriser un développement protégeant les usagers du territoire des risques et nuisances potentiels.

Orientation n°1 : « Habiter »

Un développement résidentiel stimulant la vie locale, répondant à la diversité des besoins et respectueux de la morphologie des différentes communes :

- Assurer une production de logements équilibrée, favorisant les parcours résidentiels au sein de l'intercommunalité et du Pays d'Auge ;
- Maintenir la complémentarité et la diversité des types d'hébergements résidentiels et touristiques ;
- Garantir à tous, un accès facilité aux services, équipements et commerces.

Orientation n°2 : « Travailler »

Un dynamisme économique qui mobilise la diversité des atouts locaux et influences extérieures :

- Une organisation économique qui s'appuie sur la diversité des communes de Blangy Pont l'Évêque Intercom ;
- Une activité agricole à conforter dans le paysage économique local.

Orientation n°3 : « Se divertir »

Un patrimoine culturel, naturel et sportif vivant et valorisé :

- Renforcer l'offre d'activités de loisirs, sportives et de pleine nature en cohérence avec les attentes des visiteurs du territoire ;
- Conforter le potentiel patrimonial, culturel et commercial ;
- Assurer la complémentarité des offres d'équipements, d'animation pour tous les publics et aux différents moments de l'année.

Le conseil municipal ACTE la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet. Elle sera affichée pendant un mois au siège de l'EPCI et dans chacune des mairies de la communauté de communes.

Questions diverses

- \* La cérémonie des vœux sera le vendredi 11 janvier à partir de 19h00 à la salle des fêtes.
- \* Le journal communal sera distribué la dernière semaine de décembre.

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 19h30.

Le prochain conseil est fixé au 24 janvier 2019 à 19h00

Sylvain MARIE 	Jacques AUBER	Xavier DUCY <del>ARRIVE A 18H45</del> 	Thérèse GUILLARD 	Jeanne GONCALVES  ABSENTE
Philippe BECQUEMONT 	Gérard BOURG  PP S.MARIE	Cyril REMEUR  ARRIVE A 18H30	Pierrette LAVAL 	Mauricette HENRI  ARRIVE A 18H40 